

Centre d'Excellence Europe Capitale

CEEC

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :

Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Le centre](#) > [Programme](#)

Les amphis Jean Monnet

Ce programme interdisciplinaire, développé par des juristes, s'interrogera sur la difficulté du droit et spécialement du droit français pour s'ouvrir à d'autres disciplines. Il comprendra 3 volets : Les Amphis du droit, Les Amphis de l'Europe, Les Amphis des libertés.

Ce programme, sous l'égide des « Amphis » conçus comme symbole du débat dans un cadre universitaire, mais n'oubliant pas l'ouverture à la société civile, se donne pour objectif d'explorer et d'exploiter la démarche interdisciplinaire. Développé par des juristes, il devra d'abord s'interroger sur la difficulté du droit et spécialement du droit français pour s'ouvrir à d'autres disciplines. Ce sera le premier volet du programme **Les Amphis du droit**. Cette approche interdisciplinaire sera ensuite appliquée à l'objet « Europe » **Les Amphis de l'Europe**, et à l'objet « Droits fondamentaux » **Les Amphis des libertés**, ces deux objets ne pouvant faire l'objet d'une approche scientifique complète qu'en croisant le regard des juristes mais aussi d'autres spécialistes des sciences humaines et sociales.

Équipe

Marc Blanquet

Hélène Gaudin

Wanda Mastor

Céline Castets-Renard

Joël Andriantsimbazovina

Les différents volets du programme des "Amphis"

Premier volet : les Amphis du Droit

Le projet aura pour objectif de réfléchir aux questionnements suivants : Pourquoi le droit français est-il, « traditionnellement », peu apte à s'ouvrir aux autres disciplines ? **Lire la suite**

Deuxième volet : les Amphis de l'Europe

Le projet « les Amphis de l'Europe » propose d'ouvrir la réflexion sur ce qu'est l'Europe dans une perspective globale, sans la réduire à l'Union européenne stricto sensu. **Lire la suite**

Troisième volet : Les Amphis des libertés

« L'intégration européenne, c'est à dire l'union des peuples libres du continent », selon la définition de Jean Monnet dans ses Mémoires (Paris, Fayard, 1976, p. 521) a débuté sans référence aux droits fondamentaux ni avec les appuis de ceux-ci. Cette absence des droits fondamentaux montre que ces derniers n'étaient pas considérés comme un instrument indispensable à l'union des peuples de l'Europe. Si les droits fondamentaux sont devenus progressivement des éléments essentiels de la construction de l'actuelle Union européenne au point de faire partie, à travers les droits de l'homme, des valeurs communes proclamées par

les articles 2 et 6 du Traité sur l'Union européenne, ils se sont révélés également source de division des Etats membres. **Lire la suite**

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#)

J'accepte

Je refuse